



WWW.AUTO-ECOLE-ANNIE-BUISSON.COM

28 Rue Lamartine
52100 SAINT DIZIER
Tél. 03 25 06 37 61

Agrément : E 10 052 015 80
Siret : 790 360 903 00047
TVA intra. : FR 74 790 360 903

49 Rue du Lieut. Col. Dubois
52130 WASSY
Tél. 03 25 55 34 87

Agrément : E 03 052 00 490
Siret : 790 360 903 00013
TVA intra. : FR 74 790 360 903

ECOLE-DE-CONDUITE.BUISSON@ORANGE.FR

Monsieur FAGARD Nicolas
Direction Départementale de l'équipement
Et de l'agriculture de l'Aube
1 BD Jules Guesdes- BP 769
10023 TROYES

1.6 Objet : Promouvoir le rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices.

Je soussignée Madame Buisson Annie représentante de la SARL ANNIE BUISSON et filles s'engage à :

- Proposer un rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices (**une fois par an**).

Très respectueusement.

BUISSON ANNIE

Le 08.10.2024

SARL Annie Buisson et filles
au capital de 5000 €
siège social : 49 rue LT Colonel Dubois
52130 Wassy - Tél. 03 25 55 34 87
RCS Chaumont 790 360 903
Siret 790 360 903 000 13 Code 85001
TVA FR 74 790 360 903
Agrément : E 03 052 00 490

1 - UN STAGE POST-PERMIS POURQUOI ET POUR QUI ?

Cette formation de 7h est mise en place de façon collective dans une auto-école détentrice du label « qualité » et doit être suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis de conduire, elle a pour objectif d'engager une **prise de conscience** sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur-confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

REDUCTION DE LA PERIODE PROBATOIRE

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans au lieu de 3 ans pour les formations traditionnelles et formations en supervisée (et à 1 an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficiés de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis entre temps.

ADRESSE POSTALE

AUTO-ECOLE ANNIE BUISSON

28 RUE LAMARTINE

52100 SAINT-DIZIER



NOUS CONTACTER

Téléphone : 03.25.06.37.61

Mail : ecole-de-conduite.buisson@orange.fr

REDUCTION DE LA PERIODE PROBATOIRE

Le stage post-permis

SOMMAIRE

1 - POURQUOI ET POUR QUI ? ET OÙ SUIVRE UN STAGE POST-PERMIS ?

2 - COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

3 - COMMENT S'INSCRIRE ?

2 - COMMENT SE DEROULE LA FORMATION ?



7H FORMATION SUR UNE JOURNEE

Avec une pause le matin, une pause l'après midi et une pause le temps de midi d'une heure.



LE PRIX EST DE 199 EUROS POUR LES 7H DE FORMATION

DEUX THEMATIQUES SONT ABORDEES LORS DE CE STAGE EN PLUS DES RAPPELS ELEMENTAIRES SUR LA VITESSE, LE TELEPHONE AU VOLANT, LA DROGUE ET L'ACCOOL :

- Mieux comprendre et gérer les situations de conduites complexes
- Assurer les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des moyens de mobilités responsables.



3 - COMMENT S'INSCRIRE ?

RAPPEL : Il faut obligatoirement :

- Être majeur
- Avoir obtenu le permis dans un délai de minimum 6 mois et 1 jour et maximum 11 mois et 10 jours.
- N'avoir commis aucune infraction jusqu'à aujourd'hui, qu'elle soit enregistrée ou sur le point d'être enregistrée
- être enjoué de participer à cette formation.

Si vous remplissez tous les critères veuillez contacter Isabelle ou Nadine pour prendre rendez-vous.

SESSIONS disponibles TOUS LES MOIS.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant - de 2 ans de permis.



GOUVERNEMENT

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE